

## Arrêté

**OBJET : Etablissement de la liste d'aptitude d'accès d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE LOIRE,

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

**VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**Considérant** les lignes directrices de gestion pour la promotion interne,

**VU** le tableau de classement,

**CONSIDERANT** que 1 quota de recrutement est satisfait.

### ARRETE

**ARTICLE 1er** Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, le fonctionnaire désigné ci-après, avec effet au 01/07/2024 :

<b>ISSARTEL Rachel</b>	<b>Commune de COUBON</b>
------------------------	--------------------------

**ARTICLE 2 :** La durée de validité de cette liste est fixée à deux ans. L'inscription est renouvelable une troisième fois puis une quatrième fois. L'intéressé doit faire connaître par écrit au Président du Centre de Gestion de la HAUTE-LOIRE, son intention d'être maintenu sur la liste pour une année supplémentaire.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la HAUTE LOIRE et à la collectivité employeur de l'agent concerné.

**ARTICLE 4 :** Le Président informe que cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – BP 129 – 63033 CLERMONT FERRAND Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la transmission en Préfecture.

Fait à Espaly St Marcel, le 20 juin 2024.



**Le Président,  
Miche CHAPUIS**

**AR Prefecture**

043-284300027-20240620-202408-AR  
Reçu le 20/06/2024